

BOURANTON

PUBLICATION : 30/06/80
APPROBATION : 20/12/82
MODIFICATION 1: 28/06/88
MODIFICATION 2: 25/11/96
REVISION 1 : 27/03/03
MODIFICATION 3: 18/11/08
REVISION Simp.1: 29/04/11
MODIFICATION 4: 29/04/11

PLAN LOCAL D'URBANISME

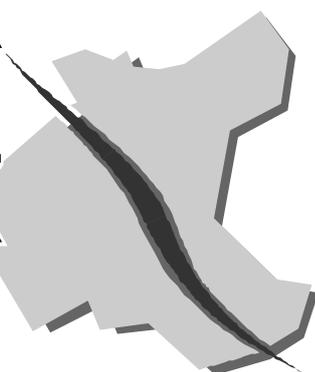
MODIFICATION N°4

DOCUMENT 0

Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durable

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

A
U
D
A
R
T



SOMMAIRE

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable	2
<i>1 -Aménager BOURANTON</i>	<i>3</i>
<i>2 -Préserver les espaces naturels et le paysage</i>	<i>5</i>
<i>Carte du P.A.D.D.</i>	<i>7</i>

COMMUNE DE BOURANTON

LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Situé à l'Est de Troyes, Bouranton est une commune rurale située sur les marges du Parc naturel régional de la Forêt d'orient. Localisée à 7 km de l'agglomération troyenne, cette proximité et son **cadre de vie** agréable constituent ses forces d'attraction. Cependant, la commune tend à perdre de sa vitalité.

:

Le projet d'aménagement et de développement durable vise à permettre le développement urbain mesuré de la commune tout en préservant le cadre de vie. Pour les années à venir, la commune se doit de répondre à plusieurs besoins :

- permettre le **développement** maîtrisé et cohérent du village en vue **d'améliorer** les fonctionnalités urbaines. Ce développement s'appuie sur des projets-phares : l'aménagement du centre du village et l'urbanisation de nouvelles zones. En parallèle, une attention particulière sera accordée à la sauvegarde et à la valorisation du **patrimoine bâti** traditionnel.
- favoriser **l'accueil d'activités** artisanales en vue de développer la vitalité économique et de diversifier les fonctions.
- **préserver les espaces naturels et le paysage** afin de renforcer l'attractivité du site et l'appartenance au Parc naturel régional.
- la commune se doit également de renforcer la **gestion des eaux**, en établissant un zonage d'assainissement et en se protégeant des risques d'inondation locaux.

1. AMENAGER BOURANTON

2. PROTEGER LES ESPACES NATURELS ET LE PAYSAGE

1 – AMENAGER BOURANTON

L'aménagement du centre du village

Etoffer l'urbanisation

Le développement de l'activité économique

Aménager le centre du village

- Le renforcement de la centralité

Le projet consiste à **mettre en valeur le centre** du village afin de renforcer son identité. Il s'agit de **requalifier** le carrefour central, autour duquel s'articule l'église, la salle des fêtes ainsi que le ruisseau de la Fontaine Saint-Pierre et ses boisements qui constituent une **coulée verte**. Ces actions de réaménagements concernent le carrefour et les espaces publics limitrophes. Le parking et les abords de la salle des fêtes feront également l'objet d'un aménagement. La commune va en outre développer les équipements existants en construisant une nouvelle école à proximité du bâtiment existant.

- Aménager un espace vert fédérateur

Il s'agit de protéger et de valoriser la **zone verte** située au centre du village afin d'améliorer le **cadre de vie** des habitants. Le projet consiste à aménager le site de la fontaine Saint- Pierre, qui est le point de départ de la coulée verte, en un parc.

Le projet se base aussi sur la création d'un **cheminement** le long du ruisseau qui constituera un fil conducteur permettant de **relier** le centre du village au terrain de sport en passant par les zones nouvelles d'urbanisation

- Préserver le bâti traditionnel

L'objet est de préserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti ancien, par la prise en compte de ses spécificités.

Etoffer l'urbanisation

- Densifier le tissu urbain existant

Contrainte par le schéma directeur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'orient, qui limite fortement l'extension du village, la municipalité a le souci **d'utiliser l'espace de façon économe**. Ainsi il convient d'une part de faciliter les nouvelles constructions et d'autre part d'aménager des zones enclavées situées dans le tissu urbain existant. Il s'agit également de permettre l'urbanisation de secteurs situés entre le centre du village et les anciens lotissements de façon à **raccorder** l'ensemble des sites.

- Favoriser les liaisons internes

Le principe d'aménagement des espaces à urbaniser réside dans le **renforcement des liaisons** entre les différents sites du village : le centre, les zones d'habitat anciennes et futures et le terrain de sport. La commune projette de développer les liaisons transversales en assurant la continuité des cheminements par le positionnement de passerelles sur le ruisseau.

Le développement de l'activité économique

La commune souhaite développer l'activité économique locale en créant une **zone d'activités** communale comme le prévoit le schéma directeur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Cette zone, située face au silo, est destinée à l'accueil d'activités artisanales ou de services. Elle permettra de diversifier les fonctions sur la commune.

2 - PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET LE PAYSAGE

La mise en valeur des espaces naturels du village

La préservation du paysage

La gestion des eaux

La mise en valeur des espaces naturels du village

- Protéger la coulée verte et valoriser la présence de l'eau

La commune souhaite **conserver l'ambiance végétale** forte caractéristique du village en protégeant et en mettant en valeur la coulée verte dans le respect de son écosystème. Le paysage urbain sera amélioré par les plantations prévues aux abords de la salle des fêtes, en amont de la fontaine Saint-Pierre, qui prolongeront cette trame verte. En aval, les boisements ceinturant le terrain de sport seront protégés au regard de leur rôle prédominant au niveau paysager et biologique.

Il convient d'autre part de **renforcer** la perception de l'eau par la valorisation des écoulements au cœur du village.

- Former une frange verte autour du village

Conformément au plan paysage du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, il s'agit de former une **frange verte** autour du village en préservant les jardins existants, et en créant des secteurs de vergers, jardins afin d'intégrer l'urbanisation future.

- Améliorer les entrées de village

Afin d'améliorer l'image et l'identité de la commune, la municipalité entend mettre en valeur les entrées de village par la protection et la création de vergers ou de jardins.

La préservation du paysage

- Protéger les boisements

Dans un paysage agricole de plaine, typique de la Champagne crayeuse, il est indispensable de maintenir et de protéger les boisements et haies existants. La commune portera également une attention particulière à **l'intégration paysagère** de la zone d'activités.

- Préserver les espaces agricoles

L'activité agricole, qui occupe une place prépondérante dans la commune et dans la région, doit être pérennisée notamment au travers de la protection des espaces agricoles.

La gestion des eaux

- Le schéma directeur d'assainissement

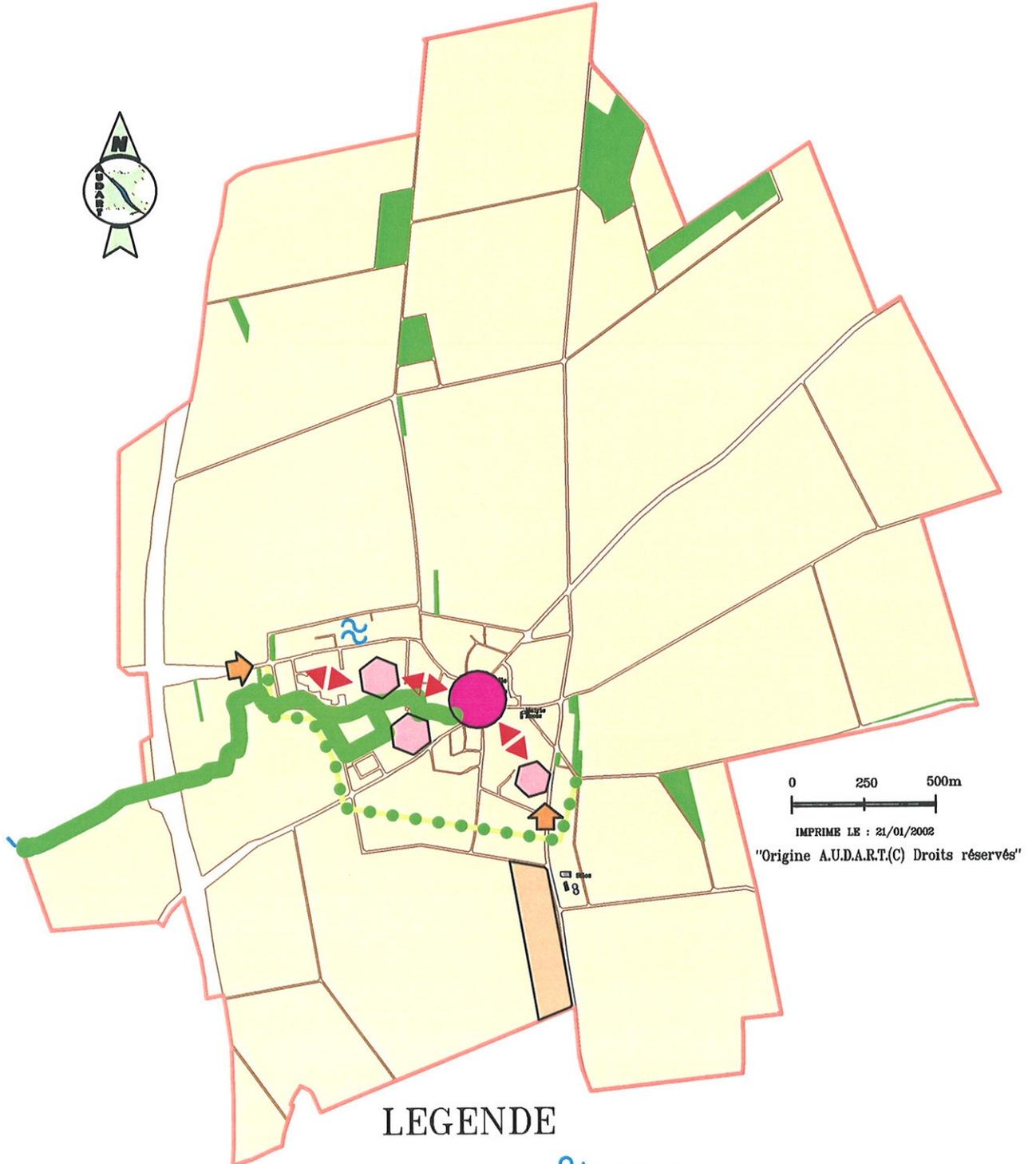
Afin de protéger l'environnement de façon cohérente, la municipalité a engagé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement parallèlement à la révision du POSIPLU.

Ce schéma doit définir le zonage d'assainissement de la commune délimitant notamment les secteurs relevant de l'assainissement collectif et ceux relevant de l'assainissement non collectif. Ce schéma doit définir la taille des parcelles constructibles.

- La prise en compte des risques d'inondation locaux

La protection contre les risques d'inondation dus au ruissellement et à la nature du sous-sol passe par **l'amélioration des dispositifs** d'évacuation existants. La commune projette ainsi de remplacer un drain dont la capacité s'avère insuffisante. La commune a souhaité renforcer la prise en compte des risques dans le PLU au travers d'une meilleure information par la cartographie de la zone à risque et au travers des orientations d'urbanisme.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable Commune de BOURANTON



- | | | | |
|---|----------------------------------|---|--------------------------------|
|  | Améliorer les entrées de village |  | Gestion des eaux |
|  | Améliorer les liaisons internes |  | Développer la centralité |
|  | Etoffer l'urbanisation |  | Aménager une zone d'activités |
|  | Créer une frange verte |  | Protéger les espaces de nature |
|  | Liaison et coulée verte | | |